



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E100455

VALABLE JUSQU'AU 03/02/2027

ÉDITÉ LE 10/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 22/09/2011

Forme juridique : SARL

Capital : 50 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC SAINT QUENTIN 534653860 RCS

Siret : 534 653 860 00013

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 4408786

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA ASSURANCES IARD 0000021015943704

Assurance Responsabilité Civile :

AXA ASSURANCES IARD 0000021015943704

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Raison sociale : DLPMB

7 RUE DU FAUBOURG
02120 SAINS-RICHAUMONT

Téléphone : 0637422611

Fax :

Portable : 0637422611

Site Internet : <http://www.dlpmb.fr>

E-mail : contact@dlpmb.fr

Responsabilité légale :

CAMUS GAYLORD GÉRANT

Effectif moyen : 13 Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5911	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	04/02/2023
5912	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 250 kVA (Technicité confirmée)	21/01/2025
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Agenceur,Carreleur,Charpentier,Couvreur,Maçon,Menuisier,Peintre,Plâtrier / Plaquiste)	10/12/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	04/02/2021
o Fenêtres de toit	04/02/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	04/02/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	04/02/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	10/12/2024
o Isolation des combles perdus	04/02/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	04/02/2021
o Panneaux solaires photovoltaïques	25/08/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.

1/1